

# La pension alimentaire à Washington

*La pension alimentaire* (également dénommée l'entretien d'un(e) conjoint(e)) est une aide financière versée par un(e) ex-conjoint(e) à l'autre après un divorce ou une séparation de corps. Elle peut être accordée pour une durée déterminée ou de façon permanente jusqu'à nouvelle décision prononcée par le tribunal. L'un ou l'autre des conjoints peut demander une pension alimentaire.

Une *pension alimentaire temporaire* (également dénommée pension alimentaire *pendente lite*) peut être accordée lorsque la procédure de divorce est en cours, afin d'aider financièrement l'un des conjoints jusqu'à ce que le divorce soit définitif. Lorsque le divorce devient définitif, la pension alimentaire temporaire cesse d'être versée et il appartient au tribunal de déterminer s'il y a lieu d'accorder une pension alimentaire après le divorce. Le montant de la pension alimentaire accordée peut être différent du montant qui était versé à titre temporaire.

La pension alimentaire a pour but de fournir un soutien « raisonnable et nécessaire ». La personne qui demande une pension alimentaire doit prouver qu'elle a besoin d'un soutien financier et que l'autre conjoint est en mesure de lui apporter ce soutien.

A la demande de l'une ou l'autre partie, le tribunal peut demander à une partie de verser une pension alimentaire « si cela semble juste et approprié ». Le juge examinera tous les facteurs pertinents au vu de votre situation. La loi stipule que les facteurs suivants doivent notamment être pris en compte :

- La capacité de la partie qui demande une pension alimentaire à subvenir à ses besoins ;
- Le temps nécessaire à la partie qui demande une pension alimentaire pour trouver un travail ou une formation lui permettant d'obtenir un emploi ;
- Le niveau de vie existant pendant le mariage ;
- La durée du mariage ;
- Les circonstances ayant donné lieu à la séparation ;
- L'âge de chaque partie ;
- La santé physique et mentale de chaque partie ;
- La capacité du conjoint ou de la conjointe qui verse une pension alimentaire à subvenir à ses propres besoins tout en effectuant les paiements ; Les ressources et besoins financiers de chaque partie, y compris le revenu, le revenu potentiel, les pensions alimentaires pour enfants accordées précédemment, les obligations financières, les droits à recevoir des prestations de retraite ainsi que d'autres facteurs.

Que vous demandiez une pension alimentaire ou que vous contestiez une demande de pension alimentaire, vous serez tenu(e) de renseigner un état financier indiquant vos revenus et vos dépenses (un budget).

**Que dois-je faire pour obtenir une pension alimentaire ?**

Les parties à une procédure de divorce ou de séparation de corps peuvent convenir entre elles d'un accord de pension alimentaire, ou la personne qui en a besoin peut demander au juge de lui accorder une pension alimentaire dans le cadre du divorce ou de la séparation de corps. Si vous demandez une annulation et que l'autre partie la conteste, il est possible que vous perceviez une pension alimentaire temporaire pendant que l'affaire est en instance, mais vous ne pourrez pas recevoir de pension alimentaire après le prononcé d'une annulation.

### **Que faire si je ne suis pas d'accord avec mon(ma) conjoint(e) au sujet de la pension alimentaire ?**

Vous pouvez demander au tribunal de statuer sur la question.

### **Que dois-je faire si mon(ma) conjoint(e) veut une pension alimentaire et que je la conteste ?**

Vous pouvez informer le juge, dans vos *actes de procédure* (documents juridiques), et le tribunal, que vous contestez cette demande en expliquant les raisons pour lesquelles vous ne devriez pas payer de pension alimentaire. Le juge décidera s'il y a lieu d'accorder une pension alimentaire et, dans l'affirmative, déterminera son montant et sa durée.

### **Que faire si je ne demande pas de pension alimentaire pendant la procédure de divorce, mais que je décide par la suite que j'en ai besoin ?**

Vous devez demander une pension alimentaire pendant la procédure de divorce ou de séparation de corps. Une fois l'affaire jugée, vous ne serez pas autorisé(e) à en faire la demande initiale.

### **Pendant combien de temps puis-je recevoir une pension alimentaire ?**

La pension alimentaire peut être versée aussi longtemps que les conjoints le souhaitent en cas d'entente entre ces derniers. En cas de désaccord, le juge décidera si la pension alimentaire doit être temporaire, permanente ou autre en fonction de votre situation.

La *pension alimentaire permanente* est versée jusqu'au décès de l'une des parties ou jusqu'à ce qu'une modification soit ordonnée par le tribunal ou convenue entre les parties. La *pension alimentaire à durée déterminée* (également dénommée *pension alimentaire de réadaptation*) est généralement versée pendant la période déterminée par le tribunal ou convenue entre les parties, durant laquelle le/la conjoint(e) bénéficiaire acquiert l'expérience professionnelle ou la formation nécessaire pour devenir financièrement autonome.

### **Que se passe-t-il si je perçois une pension alimentaire et que je me remarie ?**

Les décisions concernant les pensions alimentaires prévoient souvent l'arrêt du versement de la pension alimentaire en cas de remariage. Si la décision ne prévoit pas de telles dispositions, le remariage est l'une des raisons pour lesquelles votre ex-conjoint(e) peut demander au tribunal de mettre fin au versement de la pension alimentaire.

### **Que faire si mon ex-conjoint(e) a du retard dans le paiement de la pension alimentaire ?**

Vous pouvez déposer une « *Motion for Contempt* » (« Requête pour outrage ») demandant au tribunal l'exécution de la décision de pension alimentaire.

### **Ma pension alimentaire peut-elle être modifiée après le divorce ?**

Oui, si les circonstances ont changé de manière significative. La partie qui demande la modification doit déposer une demande de modification de la décision auprès du tribunal. Le juge peut modifier une attribution de pension alimentaire si des changements sont intervenus au niveau de la capacité de l'ex-conjoint(e) qui verse la pension à effectuer les paiements ou au niveau des besoins de la personne bénéficiant des versements. Si vous et votre conjoint(e) convenez d'une pension alimentaire, l'accord que vous signez devra indiquer si la pension alimentaire est modifiable ou non.

### **Dois-je payer des impôts sur la pension alimentaire ?**

En général, si le tribunal vous accorde une pension alimentaire, vous devez la déclarer en tant que revenu dans votre déclaration fiscale. Le conjoint qui verse la pension alimentaire peut la déduire de ses revenus dans sa déclaration fiscale. Cependant, certaines raisons justifient de ne pas payer l'impôt de cette façon. La législation fiscale vous permet, à vous et votre conjoint(e), de convenir par écrit que la pension alimentaire ne sera pas imposable au bénéficiaire ou déductible par le conjoint qui la verse.

Si vous et votre conjoint(e) avez conclu un accord écrit portant sur la pension alimentaire, mais que celui-ci n'est pas constaté par décision de justice, votre accord de pension alimentaire doit respecter les règlements de l'IRS (« *Internal Revenue Service* ») pour que la pension soit déductible. Vous pouvez vous adresser à un spécialiste en déclarations de revenus pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

### **Comment puis-je déposer une demande de pension alimentaire ?**

Vous pouvez consulter un avocat ou déposer vous-même votre dossier. Les actes de procédure judiciaire nécessaires sont disponibles à l'adresse [www.dcbarr.org/pleadings](http://www.dcbarr.org/pleadings), ou au Centre d'accueil central du Tribunal des Affaires familiales de la Cour supérieure de Washington (*D.C. Superior Court Family Court Central Intake Center*) (500 Indiana Avenue NW, salle JM-540), ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.